



DEPARTEMENT DE LA CORREZE
MAIRIE
D'ARNAC-POMPADOUR
B.P. 18
19231 ARNAC-POMPADOUR CEDEX

Téléphone 05.55.73.30.43
Fax 05.55.73.95.29

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION
(Un bulletin par enfant)

Renseignements sur l'enfant

Nom.....Prénom.....
Date de naissance.....Lieu de naissance.....Nationalité.....
Adresse.....Code Postal.....Ville.....

Allergie

(Si l'enfant doit prendre son repas à la cantine et/ou son goûter à la garderie. Fournir le certificat médical pour la mise en place d'un Protocole d'Accueil Individuel)

Renseignements sur les parents

Père

Nom.....Prénom.....
Adresse (si différente de celle de l'enfant).....
Profession.....
Nom employeur.....
Adresse.....
Tél. Domicile.....Bureau.....Portable.....
(Souligner le n° de Tél. où vous êtes joignable pendant les heures de présence de votre enfant)
Adresse e-mail.....

*Allocataire CAF oui non
*Allocataire MSA oui non

(Joindre les justificatifs)

Mère

Nom.....Prénom.....
Adresse (si l'enfant ne vit pas avec elle).....
Profession.....
Nom employeur.....
Adresse.....
Tél. Domicile.....Bureau.....Portable.....
(Souligner le n° de Tél. où vous êtes joignable pendant les heures de présence de votre enfant)
Adresse e-mail.....

*Allocataire CAF oui non
*Allocataire MSA oui non

(Joindre les justificatifs)

Pièces à fournir :

- Livret de Famille
- Carnet de Santé
- Certificat de Radiation (à remettre à l'école)

Nota : Pour les personnes séparées merci de préciser le nom de la personne à qui seront facturés les frais de garderie et de cantine :

Je soussigné Mr-Mme*certifie avoir le plein exercice de l'autorité parentale sur l'enfant.....

Je certifie l'exactitude des informations données ci-dessus

Signature

PAIEMENTS DE LA CANTINE SCOLAIRE – NOUVEAUX MODES DE REGLEMENT

A compter de la rentrée scolaire de septembre 2018, sur demande des services de la Trésorerie, mais aussi pour répondre au mieux aux demandes des usagers, les modalités de règlement de la cantine scolaire et de la garderie d'ARNAC-POMPADOUR sont modifiées.

Pour permettre un choix de règlement plus élaboré, mais aussi pour répondre aux souhaits du législateur et homogénéiser le recouvrement des créances communales sur le territoire, les parents auront désormais le choix entre le règlement par facture mensuelle ; ou le prélèvement automatique.

- **Le règlement par facture mensuelle** : vous recevrez chaque mois, à terme échu, une facture reprenant le détail des repas et des jours de garderie concernant votre ou vos enfant(s) le mois précédent.

Cet avis des sommes à payer sera assorti d'un talon de paiement que vous joindrez avec votre chèque et que vous enverrez au centre d'encaissement de Lille mentionné sur le talon.

- **Le règlement par prélèvement automatique** : ce dispositif, réclamé depuis longtemps par nombre d'usagers offre plusieurs avantages : plus aucun déplacement dans un service pour s'acquitter d'un règlement, gain de temps, et plus aucun risque d'oubli.

Si vous optez pour ce mode de règlement, il conviendra simplement de compléter et signer un mandat de prélèvement SEPA pré-rempli par la collectivité des informations la concernant et de joindre votre RIB.

Vous serez avisé au moins 14 jours calendaires avant la date d'échéance du prélèvement par réception d'une facturation détaillée.

Afin que cette transition de modes de paiement s'opère dans les meilleures conditions, je vous remercie de bien vouloir aviser les services de la mairie le plus tôt possible de votre choix quant au mode de paiement que vous souhaitez à titre personnel : règlement par facture (talon-chèque) ou prélèvement automatique. (Bien vouloir retourner en mairie la fiche de renseignements et le mandat de prélèvement).

Enfin, je vous remercie de bien vouloir porter à la connaissance des services de la mairie **vosre date et lieu de naissance ainsi que ceux de votre ou vos enfant(s)** pour compléter les dossiers.

Nous vous remercions et restons à votre disposition pour tout complément d'informations, ainsi que les services de la Trésorerie.



M. le Maire,

Alain TISSEUIL



M. le Trésorier,

Jean-Christophe MONTEIL

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS
PAIEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE**

ELEVE

Classe :

Nom et prénom :

Date de naissance : .../.../.....

Lieu de naissance :

REPRESENTANT LEGAL N°1

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Date de naissance : .../.../.....

REPRESENTANT LEGAL N°2

Nom et prénom :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Date de naissance : .../.../.....

ADRESSE DE FACTURATION (obligatoire)

Rue

Lieu-dit

Code postal Ville

CHOIX MODE DE PAIEMENT

Règlement par facture (talon-chèque)

Prélèvement automatique (mandat de prélèvement SEPA + RIB)

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Référence unique du mandat :

Type de contrat :

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée :

- dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CRÉANCIER SEPA

FR

DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER

Nom, prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

DÉSIGNATION DU CRÉANCIER

Nom : *TRESORERIE DE LUBERSAC*

Adresse : *14 PLACE DE L'HORLOGE*

Code postal : *19 210*

Ville : *LUBERSAC*

Pays : *FRANCE*

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER

IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)

I B A N | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |

IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE

| | | | | | | | (| | | |)

Type de paiement : Paiement récurrent/répétitif *

~~Paiement ponctuel *~~

Signé à :

Le

Signature :

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME ET LE CAS ÉCHÉANT) :

Nom du tiers débiteur :

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

Rappel :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par
En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.